

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 14

Présents : 13

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 17 JUIN 2024

N° D2024_036

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Frédéric POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à B. REY)

Secrétaire de séance : Mme Brigitte FROMONT

Date de la convocation : 10 JUIN 2024

Date de l'affichage : 10 JUIN 2024

OBJET : approbation de l'avenant n°1 à la convention communale pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol par le service ADS

Vu la convention constitutive du service ADS Unifié signée le 4 novembre 2014 entre les Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Dombes Saône Vallée, actualisée par 5 avenants.

Vu la convention communale en vigueur signée entre la Commune et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, le 8 décembre 2014,

Vu l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié entre les Communautés de Communes de la Dombes et Dombes Saône Vallée signé le 2 avril 2024, proposant aux Communes membres **de nouvelles prestations** en lien avec l'autorisation du droit des sols afin de répondre aux mieux à leurs besoins selon la tarification définie à l'article 3- Dispositions financières :

PRESTATIONS	TARIFS
Etude des avant-projets en Mairie	250,00 € la demi-journée /agent (déplacement compris)
Interprétation réglementaire de certains points du PLU	250,00 € la demi-journée /agent (déplacement compris)
Participation aux réunions de travail en Mairie sur le volet réglementaire des modification ou révision de PLU et des OAP	80,00 € / heure (déplacement compris)

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20240617-D2024_036-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Soutien en cas d'absence des agents communaux et renfort d'urgence aux agents chargés de l'urbanisme pour la gestion administrative des autorisations d'urbanisme (hors période de congés annuels d'été)	250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)
Expertise sur le montage des dossiers d'urbanisme et sur l'étude de faisabilité des projets lors de plage horaire en mairie ouverte au public, sur rendez-vous, par demi-journées	250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)
Réunion d'information sur le droit de l'urbanisme par groupe de 5 à 10 personnes	80,00€ la demi-journée/participant

La convention communale en vigueur doit faire l'objet d'un avenant n°1 pour permettre à la Commune de bénéficier des nouvelles prestations définies par l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les nouvelles prestations définies par l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié ainsi que les modalités financières correspondantes, et propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention communale afin de bénéficier de ces prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention communale avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, jointe à la présente délibération, afin de pouvoir bénéficier des nouvelles prestations en lien avec l'autorisation du droit des sols définies dans l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.
- HABILITE le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, pour signer tout acte relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,
Le Maire, Bernard REY



Le secrétaire de séance
Brigitte FROMONT

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 08/07/2024

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20240617-D2024_036-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024